

Quant au programme énergétique lui-même, la plupart des Canadiens reconnaissent que nous disposons de réserves énergétiques abondantes en gaz naturel. Monsieur le Président, la demande accrue de gaz naturel albertain dans d'autres régions du pays a créé un nombre appréciable d'emplois dans votre magnifique province. Ce n'est que l'an dernier que des conduites secondaires ont été menées aux petites localités du nord de l'Ontario. Auparavant, quand le réseau de gaz naturel était prolongé, c'était uniquement à destination des grands centres du nord de l'Ontario.

Ce genre de changement apporté au programme par le gouvernement ne nuit pas particulièrement aux populations des grands centres du nord de l'Ontario. Mais beaucoup de leurs commettants habitant peut-être à 20 ou 25 milles de la conduite principale font pression depuis des années auprès de leur député pour qu'il convainque le gouvernement de raccorder leurs petites agglomérations au réseau. Cela leur aurait permis de disposer des mêmes avantages que les habitants des grands centres urbains du nord de l'Ontario.

En demandant que le programme soit arrêté, le gouvernement agit dans le sens du mandat qu'il a reçu en septembre dernier. Mais j'espère que la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M<sup>lle</sup> Carney) et le ministre des Finances (M. Wilson), voudront bien tenir compte de la difficulté du terrain et des autres choses que j'ai déjà mentionnées à propos de l'absence de matériel nécessaire pour effectuer la transformation.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Avant de dire qu'il est 13 heures, il faudrait informer le député qu'il lui reste une minute de parole. Si après 15 heures il désire utiliser cette minute quand on passera à l'ordre du jour et que la Chambre reprendra l'étude du projet de loi C-24, il aura le loisir de le faire.

Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

### REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

## DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

### LA PORNOGRAPHIE

LA DÉFINITION DU MOT «OBSCÉNITÉ»—ON DEMANDE UNE MESURE LÉGISLATIVE

**Mme Sheila Finestone (Mount Royal):** Monsieur le Président, vu que la Cour d'appel fédérale a annulé l'article de la Loi sur le tarif des douanes qui avait été utilisé pour empêcher l'importation de publications pornographiques au Canada, le ministre de la Justice (M. Crosbie) et le ministre du Revenu national (M. Beatty), guidés par le rapport Fraser, qui devrait d'ailleurs être rendu public, doivent de toute urgence présenter une mesure législative pour intégrer à la loi une définition claire et facile à appliquer du mot «obsécénité». Il faudrait immédiatement mettre à jour les articles appropriés du Code criminel et de la Loi sur le tarif des douanes pour assurer la

### Article 21 du Règlement

cohérence de nos lois et réglementer l'importation et la distribution de ces publications de pornographie violente.

La décision de la Cour prouve le bien-fondé des déclarations faites par les groupes féminins quant à l'inefficacité de la loi. Ces groupes recommandent depuis longtemps que la Loi sur le tarif des douanes, qui date de 117 ans, soit révisée et mise à jour et ils ont à maintes reprises signalé aux législateurs que la définition d'obsécénité contenue dans la loi est trop vague et protège mal notre société contre la dégradation et la violence dont sont victimes des hommes, des femmes et des enfants.

Selon la loi actuelle, les publications pornographiques font partie de la catégorie des publications immorales et indécentes. La décision du tribunal n'a rien d'étonnant vu que la définition utilisée pour déterminer ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas est tellement vague et imprécise. Tant que nous ne prendrons pas de mesures pour modifier la loi, nos frontières ne seront pas protégées contre ces articles dégradants. C'est maintenant qu'il faut agir.

\* \* \*

[Français]

### LES PLUIES ACIDES

LES RÉSULTATS DÉCOULANT DE LA RENCONTRE MULRONEY-REAGAN

**M. Claude Lanthier (LaSalle):** Monsieur le Président, comme les grandes fêtes ont des octaves, hier, j'ai eu l'occasion de remplacer le ministre d'État (Multiculturalisme) (M. Murta) à la fête des Irlandais à Montréal.

Il me fait plaisir de vous rapporter que les propos importants et la majorité des conversations qui avaient lieu hier à Montréal avaient trait à la grande fierté ressentie par tous les Irlandais de Montréal au sujet des résultats obtenus par un Irlandais d'origine reconnue, notre très honorable premier ministre, et un autre Irlandais... lesquels ont fait faire un pas en arrière important aux problèmes relatifs aux pluies acides qui nous menacent dans le Québec par le déblocage des procédures.

De plus, il me fait plaisir aujourd'hui de déclarer que je me félicite des grands progrès qui ont été accomplis hier à la conférence de Québec par la nomination d'un autre grand Canadien, M. Davis.

\* \* \*

[Traduction]

### LA TÉLÉVISION

LE FINANCEMENT DE LA PRODUCTION D'ÉMISSIONS PAR DES PRODUCTEURS INDÉPENDANTS

**Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood):** Monsieur le Président, en un sens, ce fut une bonne nouvelle que l'annonce, par le ministre des Communications (M. Masse), de changements dans les critères de financement de la production des télévisions indépendantes par le Fonds de développement de la production d'émissions canadiennes, car ces changements auraient pu être bien pires. Pour les producteurs indépendants, dont les commandes s'étaient tarées parce que Radio-Canada avait annulé sa participation au Fonds, la nouvelle signifie que de nouveaux contrats seront signés, que des travaux seront entrepris et qu'il sera possible de rester en affaires au lieu de faire faillite. Mais cela suffit-il? Cette décision montre bien